

S20-L8X MARQUE

MR : 2.0 UTM : 3025

Tolérance exceptionnelle au stress et potentiel de rendement élevé



- Excellente tolérance au syndrome de la mort subite et à la moisissure blanche (Sclerotinia)
- Levée rapide dans les conditions de sol difficiles
- Excele dans les milieux les moins productifs

Caractéristiques du plant

Hauteur du plant	Moyen
Indice de couvert végétal	4,95
Ramification	Moyenne
Type de croissance	Indéterminée
Couleur de la fleur	Blanc
Couleur de la pubescence	Fauve pâle
Couleur des gousses	Brun
Couleur du hile	Noir
Sensibilité au chlorure	-

Tolérance aux maladies

Tolérance au champ à Phytophthora	9
Chancre des tiges (-)	8
Chlorose ferrique	7
Pourriture brune des tiges	6
Pourriture charbonneuse (-)	5
Moisissure blanche (Sclerotinia)	4
Brûlure phomopsienne	3
Syndrome de la mort subite	3
Cercosporiose (-)	3

9 8 7 6 5 4 3 MEILLEUR

Caractéristiques agronomiques

Émergence	2
Tenue	3
Tolérance à l'égrenage	2
Tige verte	3
Taille approx. des semences	Grosse
Protéine	Élevé
Huile	Élevé
Entre-rangs étroits	Meilleure
Entre-rangs larges	Bonne
Réponse à la métribuzine	Meilleure
Réponse au sulfentrazone	Passable

Maladies et ravageurs

Résistance à Phytophthora	Rps1c
Résistance aux races de NKS	R3, MR14
Source de résistance au NKS	PI88788
Nématode à galles du Nord Incognita	-

Adaptation aux types de sols

Enclin à la sécheresse	Bonne
pH élevé*	Bonne
Très productif	Passable
Milieux intermédiaires/variables	Bonne
Mal drainé	Passable

Échelle de 1 à 9 : 1 = le meilleur, 9 = le pire, (-) = aucune donnée, s.o. = sans objet. Contenu en protéine et en huile : ultra élevé > très élevé > élevé > moyen > bas.

Adaptation et réponses : meilleure > bonne > passable > faible.

R = résistant, S = sensible.

* Représente une évaluation du peuplement, de la gravité de la chlorose et du rendement

Les évaluations de performance sont basées sur des observations de terrain et des informations publiques. Si possible, consulter les données de plusieurs sites et plusieurs années. Les résultats individuels peuvent varier selon les conditions locales de croissance, de sol et de météo. IMPORTANT : TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS RELATIVES SUR LE SAC OU L'ÉTIQUETTE DES SEMENCES. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits de Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer pour la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ce produit a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ce produit ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produits pour confirmer la politique de ces derniers relativement à l'achat de ce produit. Excellence Through Stewardship (ETS) est une marque déposée de Excellence Through Stewardship. L'utilisation d'un produit pesticide autrement que conformément à son étiquetage constitue une violation de la loi fédérale. Contacter l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour toute question concernant le statut d'homologation des produits herbicides à base de dicamba destinés à être utilisés en culture avec le soja Roundup Ready 2 Xtend (MD). Les variétés de soja Roundup Ready 2 Xtend (MD) possèdent des gènes qui leur confèrent une tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate détruira les cultures qui ne tolèrent pas le glyphosate. Le dicamba détruira les cultures qui ne tolèrent pas le dicamba. Roundup Ready 2 Xtend (MD) est une marque déposée du groupe Bayer, utilisée sous licence. Bayer CropScience inc. est membre de CropLife Canada. Les marques de commerce et de service sont la propriété de leurs titulaires respectifs. © 2025 Syngenta.